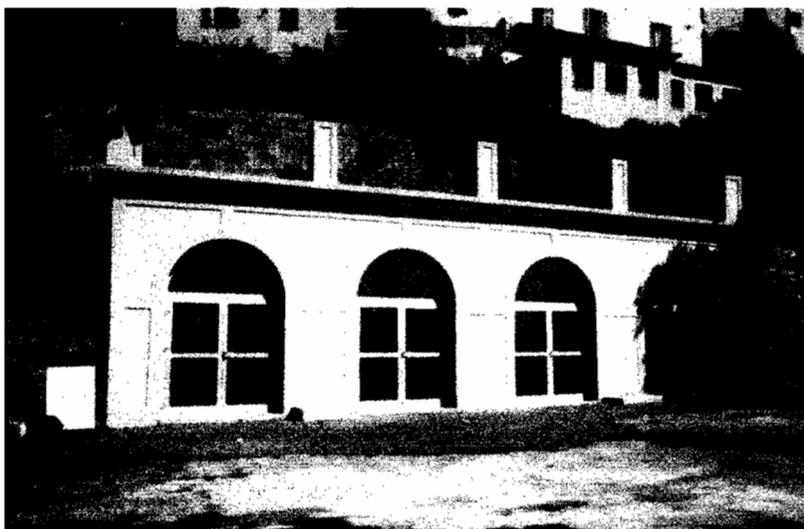


LE PETIT BALARIN

Septembre 1999

N°4

Bulletin d'information de la commune de La Penne



La salle polyvalente

EDITO

La pagination de ce numéro est importante et pour cause: dans un souci de transparence, ne voulant pas citer que des extraits choisis des comptes rendus municipaux nous les avons retranscrit dans leur totalité.

Malgré le retard à paraître du numéro 4 du « Petit Balarin », je pense que l'information est bien passée, puisque depuis le début de notre mandat, les comptes rendus sont affichés en huit endroits différents correspondants aux quartiers de notre commune sur les panneaux municipaux installés à cet effet (seuls ceux qui ne veulent pas les lire ne les lisent pas).

Dorénavant je m'efforcerai de ne pas vous imposer plus de deux comptes rendus par édition.

J'ose espérer que ce numéro satisfera votre attente et que le prochain vous parviendra dans de meilleurs délais.

B.P.

SOMMAIRE

- P. 1 L'édito
- P. 2 Conseil du 29/06/98
- P. 4 Conseil du 26/09/98
- P. 7 8 mai 99
Journées du Patrimoine
Loisirs
- P. 8 L'euro
Villages fleuris
- P. 9 Conseil du 28/11/98
- P. 11 Etat civil
- P. 12 Quelques souvenirs
- P. 14 Conseil régional
- P. 15 Les encombrants
Le réseau d'eau
Lou Sausson
- P. 16 Fête Patronale 98
- P. 17 Conseil du 27/03/99
- P. 20 Débroussaillage
- P. 21 Conseil du 26/06/99
- P. 23 Succès scolaires 97/98
- P. 24 Téléphones utiles

« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants;

« Lorsque les fils ne tiennent plus comptent de leurs paroles;

« Lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter;

« Lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au dessus d'eux, l'autorité de rien et de personne;

« Alors c'est là, en beauté et toute jeunesse, le début de la Tyrannie.

(Platon, 428-347 avant J.C.)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 98

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique le 29 juin 1998, sous la présidence de M. PORIN Bernard, Maire en exercice. La séance a été ouverte à 10 h 25.

Étaient présents: Mme GIROD Dominique, Mme POURCHIER Éliane, M. RAYBAUD Claude, M. JEANNOT Michel, M. GEORGE Max, M. LANDI René, M. RAP Émile, M. RAYBAUD Claude.

Absents: M. FAVOLE Jean ayant donné pouvoir à Mme GIROD Dominique, M. DAUMAS Loïc.

Mme POURCHIER Éliane a été élue secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 97

M. le Maire procède à une analyse détaillée du compte administratif et précise qu'il était prévu d'affecter au budget supplémentaire 1997 la totalité de l'excédent du fonctionnement d'un montant de 254 564,23 F de l'exercice 1996 en investissement et ce pour couvrir le déficit de cette section s'élevant à 141 611,74 F et d'autre part pour permettre le financement de nouvelles opérations.

Or, depuis l'exercice 1995, suite à une erreur de la Perception, une différence de 420 F a été constatée entre les comptes de la Perception et ceux de la commune. Étant donné que seuls les chiffres de la Perception doivent être pris en compte, il a été nécessaire de reporter l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de 1996. Après ces explications, M. le Maire demande à M. RAYBAUD Claude, Premier Adjoint, de prendre la présidence de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs 1997. Les documents présentés font apparaître les résultats suivants:

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 97

| | | |
|-----------------------------|----------|---------------------|
| - Section Fonctionnement: | Excédent | 339 437,27 F |
| - Section Investissement: | Déficit | 192 720,17 F |
| Soit un excédent global de: | | <u>142 717,10 F</u> |

COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

| | | |
|-----------------------------|----------|---------------------|
| - Section Fonctionnement: | Excédent | 6 252,15 F |
| - Section Investissement: | Excédent | 104 187,82 F |
| Soit un excédent global de: | | <u>110 439,97 F</u> |

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

| | | |
|-----------------------------|----------|-------------------|
| - Section Fonctionnement: | Excédent | 1 404,43 F |
| - Section Investissement: | Excédent | 1 708,21 F |
| Soit un excédent global de: | | <u>3 112,64 F</u> |

Après discussion, le conseil municipal approuve ces budgets par 8 voix pour et 1 contre, celle de M. FAVOLE Jean.

VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 98

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, le Maire propose à celui-ci dans le cadre de la voirie communale pour 1998, de procéder à divers travaux de voirie sur les quartiers de Besseuges et de la Gaggière.

La Direction Départementale de l'Équipement, chargée de ce dossier, a remis un avant-projet sommaire pour un montant de 128 571 HT et 155 057 Ttc. Le montant de cette dépense est répartie de la façon suivante:

| | |
|-------------------------|---------------|
| - Chemin de Besseuges | 98 580,00 FHT |
| - Chemin de la Gaggière | 30 000,00 FHT |

Ces travaux constituent en la construction de plusieurs aqueducs et la réalisation d'un revêtement bitumineux pour le chemin de Besseuges et à une reprise partielle de la chaussée pour le chemin de la Gaggière.

Le financement de cette opération se fera en sollicitant une subvention départementale de 60% à laquelle s'ajoutera une aide supplémentaire de 10% en confiant ce dossier au SIVOM de la Moyenne Vallée du Var. Quant à la part communale, elle sera financée par un emprunt auprès du SIVOM et ce pour ne pas affecter la trésorerie de la commune.

A l'unanimité, l'APS est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents, ainsi que les diverses décisions s'y rapportant.

ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE BESSEUGES

Suite à la réunion d'études provoquée par M. le Maire, le 25 mars 1998 à la Mairie avec l'ensemble de

tous les propriétaires et comme convenu lors de celle-ci, M. BRUANT J.P., Technicien Chef à la D.D.A.F, vient de soumettre une nouvelle étude du projet d'assainissement pour en limiter son coût.

Celui-ci a donc adressé à M. le Maire un devis estimatif s'élevant à la somme de 20 600 FHT, au lieu de 350 000 FHT prévu dans le projet initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition et demande à M. le Maire de relancer le dossier suite à sa suspension lors du conseil municipal du 06 décembre 1997.

LACETS DE BESSEUGES

Suite au rendez-vous du 23 juin 1998, Mme WITZEL Francia s'est rendu au hameau de Besseuges avec M. le Maire et M. BRUANT J.P. afin d'étudier le projet de modification de route envisagé, qui devrait mettre un terme à l'insécurité hivernale. Celle-ci a donné son accord pour supprimer le rocher favorisant ainsi l'ensoleillement, au dessous duquel se trouve un passage dangereux, exposé au Nord, souvent enneigé et verglacé. Un appel d'offres va être lancé afin de désigner l'entreprise qui effectuera ces travaux. Cette décision a été adoptée à l'unanimité, ainsi que l'APS correspondant. Il est précisé que Mme WITZEL pourra récupérer le bois coupé lors des travaux et qu'il lui sera transporté jusqu'à son parking, qu'un grillage délimitera la modification topographique de son terrain, à l'endroit du chantier et que ces charges seront prises en compte par l'entreprise soumissionnaire, lors de l'acceptation du contrat.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LOTISSEMENT DU PIN DE NOGUIER

Soucieux d'un maximum d'égalité vis à vis de tous les administrés et de tous les quartiers, après avoir constaté le manque de points lumineux dans certains lieux de la commune, M. le Maire demande de procéder à l'élaboration d'un APS avec les services concernés afin de remédier à cet état de fait.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'étant convoqué à assister à la réunion avec les copropriétaires du Lotissement du Pin de Noguier, ceux-ci souhaitant la prise en compte dans le domaine communal de la route qui les dessert, il va négocier avec eux la possibilité de classement en fonction des quotas de prise en charge par l'État.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord sur ces deux propositions.

CIMETIÈRE

Compte tenu que depuis quelques années le nombre croissant de demandes de concessions adressées en Mairie ne cesse d'augmenter, M. le Maire propose de réétudier le projet d'agrandissement du cimetière communal, actuellement saturé. Il est donc décidé de constituer ce dossier et de le faire parvenir avant la fin de l'année aux différents partenaires pouvant accorder les subventions nécessaires à sa réalisation.

Pour ce faire, il décide la création d'une commission chargée d'établir cet avant projet sommaire en collaboration avec le SIVOM de Puget-Théniers. Cette commission sera composée de:

- Mme POURCHIER Éliane
- M. GEORGE Max
- M. LANDI René (délégué aux travaux)

Il rappelle que la part communale s'autofinancera d'elle-même, par la vente de concessions funéraires.

ENLÈVEMENT DES MONSTRES

Lors du précédent conseil municipal, M. le Maire avait évoqué le problème des dépôts sauvages de monstres et autres déblais qui persistaient sur tout le territoire de la commune. Pour remédier à cet état de fait, il préconisait de faire effectuer par un artisan local un ramassage trimestriel. A ce jour, deux propositions lui ont été adressées:

- l'Entreprise SUD ENA: montant du devis fixé à 2 800 FHT par ramassage y compris le transport jusqu'à la déchetterie de Puget-Théniers et le nettoyage des aires de dépôt.
- l'Entreprise ROUX-GUISTO Christian a établi un devis de 1 500 FHT pour les mêmes prestations.

Par conséquent, c'est l'entreprise ROUX-GUISTO qui a été retenue pour effectuer ce service. En outre et en accord avec l'ensemble des membres du conseil, les administrés seront informés à l'avance soit par voie d'affichage, soit par insertion d'un communiqué dans la presse du jour de ramassage. Les monstres et autres déblais devront être déposés aux lieux habituels de ramassage des ordures ménagères.

M. le Maire profite d'informer le conseil des difficultés rencontrées par le conducteur de la nouvelle benne à ordures ménagères pour accéder aux plus hauts containers du village. Une solution serait possible, elle consisterait à les rassembler sur la place inférieure du village, mais celle-ci posera un problème pour les usagers éloignés du point de ramassage. Une réflexion s'impose pour essayer de résoudre cet état de fait.

Par la même occasion, le Maire suite à de nombreuses réclamations d'administrés trouvant anormal que tout le monde ne contribue pas aux frais de ramassage, demande de réfléchir sur la possibilité avec des remises éventuelles, de faire partager la contribution à ces frais par tous les habitants du Hameau de Besseuges puisqu'ils

en bénéficient malgré tout en déposant leurs ordures ménagères dans les divers containers de la commune.

Mme GIROD Dominique, pour des raisons personnelles quitte la séance à 11h20.

ASSOCIATION DU COMTE DE NICE

Cette association permettrait à notre commune d'y adhérer. Le Maire demande au conseil municipal d'y réfléchir et d'en rediscuter lors d'une prochaine séance.

ARRÊT D'EAU AU VILLAGE

M. le Maire aurait aimé en parler avec les délégués mais l'un d'eux n'étant pas présent, il remet à plus tard cette discussion tout en déplorant le manque de responsabilités dans cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 11h30.

N.B: Le pouvoir de M. FAVOLE Jean en faveur de Mme GIROD Dominique ne semble pas valable étant non daté. Il sera demandé à M. le Préfet responsable du contrôle de la légalité, de nous donner son avis.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 1998

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le samedi 26 septembre 1998 sous la présidence de Monsieur Bernard PORIN, Maire en exercice. La séance a été ouverte à 10 h 15 mm.

Etaient présents: Mme GIROD Dominique, Mme POURCHIER Éliane, M. JEANNOT Michel, M. FAVOLE Jean, M. GEORGE Max, M. LANDI René, M. RAP Émile, M. RAYBAUD Claude.

Absent: M. DAUMAS Loïc, pouvoir donné à M. PORIN Bernard.

Mme GIROD Dominique a été élue secrétaire de séance.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1998

Le Maire donne la parole à M. PERRIER Michel, qui commente le budget supplémentaire 1998 en précisant que peu de modifications financières sont apportées étant donné que lors du vote en budget primitif, en début d'année, toutes les réalisations ont été prises en compte. Par conséquent, le budget supplémentaire dont l'objectif essentiel par rapport au budget primitif est l'affectation en section d'investissement du résultat de l'année précédente, qui apparaît dans le compte administratif et permet également l'inscription de nouvelles opérations.

Par conséquent, le budget supplémentaire communal 1998 se présente de la façon suivante:

| | | |
|--------------------------|----------------------|----------------|
| - Section Fonctionnement | Dépenses et Recettes | - 64 650,00 F |
| - Section Investissement | Dépenses et Recettes | + 688 076,27 F |

En ce qui concerne le budget supplémentaire du Centre d'Action Communal et Social, la seule variation par rapport au budget primitif est l'affectation en section d'investissement du résultat du compte administratif 1997, à savoir un excédent de 104.187,82 F dû au reversement du C.C.A.S du montant des indemnités de fonction des élus non perçues qui vont permettre le financement de la future salle polyvalente.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

| | | |
|--------------------------|----------------------|----------------|
| - Section Fonctionnement | Dépenses et Recettes | + 6 252,15 F |
| - Section Investissement | Dépenses et Recettes | + 104 187,82 F |

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

| | | |
|--------------------------|----------------------|---------------|
| - Section Fonctionnement | Dépenses et Recettes | inchangé |
| - Section Investissement | Dépenses et Recettes | + 23.291,79 F |

Après discussion, le conseil municipal approuve ces budgets par 9 voix pour et 1 contre, celle de M. FAVOLE Jean.

CHARTRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL DU C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme POURCHIER Éliane, qui explique que le but de cette association est la sauvegarde et la protection du patrimoine architectural et naturel en collaboration avec les maires et les élus. Conscients d'une part de l'intérêt que les élus attachent à la préservation des caractéristiques de leurs communes, et d'autre part des difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion quotidienne de ce patrimoine, le C.A.U.E

des Alpes Maritimes a mis en œuvre diverses actions de conseils, d'informations, de formation et de sensibilisation dont les prestations sont gratuites. Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à cette association en précisant qu'à ce jour 42 communes des A.M ont signé cette Charte.

A l'unanimité des présents, cette proposition a été adoptée.

CHARTE DE L'IDENTITE NICOISE

Chaque membre du conseil municipal ayant été en possession de cette charte quelques jours avant la séance, Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion. Celle-ci est acceptée à l'unanimité à l'exception de 2 abstentions, celles de Mme GIROD Dominique et M. GEORGE Max. Rappelons que cette association a pour but le renforcement des liens de partenariat entre le Haut Comté et sa capitale grâce à la coordination, la diffusion et la création des événements culturels locaux ou généraux ayant trait à l'histoire, aux langues régionales, aux fêtes, aux arts, aux traditions populaires et d'une manière générale, à l'identité du Comté de Nice.

CRÉATION D'UNE ZONE ARTISANALE

Suite à de nombreuses réclamations d'administrés par l'implantation du garage de mécanique de M. CHIER Patrick, à proximité du cimetière et de la Chapelle du Plan, le Maire soucieux de maintenir cette activité artisanale propose la création d'une mini zone artisanale qui permettrait la construction des deux maisons déjà prévues et subventionnées qui devaient être implantées sur le terrain dit des « HLM » et qui par sa petitesse rend sa réalisation trop onéreuse. Sous ces deux maisons serait construit un atelier, un pourrait servir pour l'implantation du garage mécanique, l'autre s'il ne trouvait pas preneur dans l'immédiat pourrait être destiné à un dépôt ou un atelier communal.

Plusieurs possibilités d'implantation peuvent être envisagées mais reste à trouver celle qui s'adapterait le mieux à ce projet. Pour l'aider dans sa démarche, le Maire sollicite le conseil municipal pour rechercher et lui soumettre des propositions de terrains favorables à cette réalisation avec un critère impératif, sa situation géographique en bordure de la route du Chanan pour desservir facilement les activités artisanales.

Le conseil municipal, dans son ensemble est favorable à cette proposition à l'exception de Mme GIROD Dominique et M. FAVOLE Jean, qui demandent qu'une concertation de l'ensemble de la population soit faite pour ce projet.

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA ROUTE DU LOTISSEMENT DU PIN DE NOGUIER

Le Maire demande de classer dans la voirie communale la route du lotissement du Pin de Noguier et de prendre contact avec les services concernés afin d'entreprendre les démarches nécessaires.

Il précise que les frais de bornage seront supportés par la commune. Comme convenu (si le conseil municipal légifère dans ce sens) lors de la réunion du 11 juillet 1998 avec l'Association Libre des propriétaires du Lotissement du Pin de Noguier, il sera attribué annuellement pour son entretien comme pour toutes les routes classées de la commune, la partie de la dotation globale de fonctionnement correspondante au prorata Km et ce dès son classement officiel par la Direction Départementale de l'Équipement et de sa prise en charge de l'État.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

EAU. BERNABEU

Suite à de nombreux passages par les camions de l'Office National des Forêts, la voirie de la route du Champ d'Astier s'est affaissée ayant endommagé la vanne située à la hauteur de la maison de M. BERNABEU. Celui-ci a été obligé d'effectuer des réparations assez onéreuses pour lesquelles il a adressé à Monsieur le Maire, un courrier lui demandant si la commune et le Syndicat pouvaient participer à cette dépense.

Après avoir délibéré et en accord avec le Président du SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel, il a été décidé à l'unanimité de partager cette facture entre la commune, le Syndicat et l'abonné.

IMPLANTATION DE LA FUTURE SALLE POLYVALENTE

Le Maire présente au conseil municipal le projet de modification du P.O.S que lui a soumis la Direction Départementale de l'Équipement. Cette modification concerne deux secteurs du village. L'emplacement prévu pour l'édification de la salle est classée dans le P.O.S approuvé en zone NA contiguë au village. Cette zone étant prévue pour une urbanisation future vu qu'elle dispose des équipements nécessaires de viabilité, sera classée en zone UA. Toutefois pour protéger le socle du village et maintenir dans l'environnement immédiat de cette salle un espace de jardins constitué de restanques, les terrains sont classés en zone UA avec une protection « espace vert à protéger et à conserver ».

Le 2e secteur à modifier se situe à la suite des terrains en continuité de la salle polyvalente d'une surface minimale de 1500 m². Celle-ci sera supprimée et permettra de densifier cette zone qui sera alors classée en zone UBb. Une concertation aura lieu, pendant toute la durée de l'élaboration du projet avec les habitants, les associa-

tions locales et les autres personnes concernées. Le bilan de cette concertation arrêtera le dossier définitif du projet qui sera soumis à une enquête d'utilité publique avec obligation de tenir à la disposition du public un dossier d'intention permettant d'indiquer les observations.

Ce projet de modification est accepté par l'ensemble du conseil, à l'exception d'une abstention, celle de Mme GIROD Dominique et d'une voix contre, celle de M. FAVOLE Jean.

MATÉRIEL INCENDIE

M. FAVOLE Jean transmet à l'assemblée la demande de M. MEYFFRET Christian, Président du SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel à savoir, de prendre une décision concernant l'achat du matériel incendie de la commune nécessaire et obligatoire, soit à titre individuel, soit à titre collectif.

Il est donc décidé de faire un achat groupé (pour les 3 communes) et de demander au SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel de s'en occuper et de le prendre en charge en répercutant le coût sur la facturation de l'eau.

Cette proposition est accordée à l'unanimité.

ORDURES MÉNAGÈRES

Comme cela avait été l'objet d'une discussion lors du conseil municipal du 29 juin 1998, M. le Maire demande la participation de moitié à la redevance des ordures ménagères de tous les habitants du hameau de Besseuges.

Mme GIROD Dominique, M. FAVOLE Jean et M. RAYBAUD Claude désirent connaître le règlement du SIVOM afin de savoir dans quelles conditions les habitants de ce hameau peuvent être assujettis à cette redevance.

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

M. le Receveur Municipal qui a reçu délégation pour engager des poursuites envers tous les redevables qui ne s'acquitteraient pas de leurs factures, vient de transmettre à la Mairie un état des taxes et produits irrécouvrables.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte cette annulation mais va essayer de rechercher les éventuelles nouvelles adresses afin d'écrire aux redevables concernés et les relancer.

ÉQUIPEMENT MULTIMÉDIA DE L'ÉCOLE

Dans le cadre du programme départemental triennal de développement du multimédia éducatif, le conseil général veut doter chaque classe d'un équipement multimédia complet dont la base de dotation est de 10 000 F par poste et 4 000 F pour le fonctionnement. Le taux de subvention, variant selon la situation économique et géographique, pour notre commune située en zone de montagne, s'élève à 80%.

Il s'agit du taux maximum et il est décidé à l'unanimité de demander cette dotation.

SORTIES SCOLAIRES

Il est prévu dans le courant de l'année scolaire 98/99 plusieurs sorties:

- Festival du livre à Mouans-Sartoux, le 9 octobre 1998,
- Classe de découverte à Auron du 24 novembre au 14 décembre 1998
- Sorties de ski de fond hebdomadaires à Beuil.

Le financement de ces sorties se fera grâce à une participation du C.C.À.S.S, du Conseil Général et des familles.

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

GÎTES COMMUNAUX

Compte tenu de l'état de vétusté de ces logements, du au manque d'entretien et aux détériorations subies suite aux passages successifs de locataires, il est urgent d'envisager la remise en état de l'électricité, de la toiture et sa charpente et également d'effectuer l'isolation et divers travaux de maçonnerie. Le coût étant très élevé, M. le Maire propose d'envisager la vente de ces gîtes. Dans cette éventualité, il a pris contact avec l'Agence Maurin afin de procéder à une estimation des bâtiments qu'il communiquera au conseil municipal.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

M. le Maire demande à la commission chargée de préparer un avant projet sommaire pour l'agrandissement du cimetière, si elle s'en est occupée et d'accélérer l'étude de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 12 h 25 mm.

Patrimoine

Les 19 et 20 septembre 98 nous avons été l'un des 13754 sites ouverts en France cette année et nous avons reçu une bonne centaine des 11 millions de visiteurs venus à la rencontre de leur Patrimoine.

Les uns et les autres ont permis que ce projet se réalise.

Plusieurs aspects ont été abordés: histoire, géologie, décoration florale, cartes postales, travaux de dame, sculpture, produits du terroir, objets utilitaires, peintures, vêtements et photographies. Autant de choses qui ont réveillé les souvenirs des Pennois et éveillé la curiosité des passants.

Cette « première » encourageante, nous engage à poursuivre d'année en année une sorte d'inventaire du patrimoine culturel pennois où chacun peut participer avec ses « vieilleries familiales » qui sont d'une richesse culturelle immense.

Les photographies sont un des éléments forts de la mémoire collective: *cherchez* dans vos tiroirs, placards, vieilles boîtes et si vous trouvez des photos d'école, de famille, de groupes, n'hésitez pas à nous les prêter... nous vous les rendrons !

Chaque année le Ministère de la Culture propose un thème. Celui de cette année est « Patrimoine et Citoyenneté ». Ces journées auront lieu les 18 et 19 septembre 1999.

Merci à celles et ceux qui ont apporté leur pierre à cette ébauche d'une sorte de musée.

E.P.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenus, pour tous renseignements, vous pouvez contacter:

Eliane Salicis-Pourchier:

Tél. Nice: 04 93 84 31 08

Fax: 04 93 81 54 65

Cérémonie du 8 mai

La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a été célébrée, une fois encore avec beaucoup de ferveur dans notre commune.

Bernard PORIN, dans son discours, remercia la nombreuse assistance et plus particulièrement M. BROQUET pour sa participation et celle de ses élèves.

Il demandait également à la population d'observer une minute de silence, les couleurs étaient hissées, la Marseillaise puis le chant des Partisans retentissaient au monument aux morts du village.

Les enfants de l'école qui avaient spécialement sorti un numéro de leur petit journal « Le Campagnol » à l'occasion de la célébration de l'armistice en ont profité pour le vendre pendant l'apéritif offert par la municipalité à la population.

Puis la cérémonie se terminait par un repas à l'Auberge communale, organisé par le Comité de La Penne du Souvenir Français. M.J./S.G.



Loisirs:

Pendant les périodes estivales 98/99, il a été mis à la disposition de tous les locaux de la mairie pour la Bibliothèque et ceux de l'école pour Internet.

Ce fut un franc succès. De très nombreux d'entre vous ont répondu à cette démarche et beaucoup en redemandent.

Aux vus de ces très bons résultats et en attendant l'ouverture officielle de la salle polyvalente, vous pourrez de nouveau surfer sur Internet et emprunter des livres



Pour information:

Depuis quelques années, le Service des Soins Infirmiers à domicile (SSIAD) du canton de Puges-Thénières a permis le maintien à domicile des personnes âgées.

Nous vous signalons l'extension de ce service sur les cantons d'Annot, Entrevaux, Saint-Pierre, La Rochette depuis le 1er octobre 1998.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, soit Christine ou Evelyne au :
04 93 05 32 63

Hôpital du Pays de la Roudoule

Quartier de La Condamine
06260 PUGES-THENIERS

Tél: 04 93 05 00 30

Fax: 04 93 05 00 44

En savoir plus sur l'**EURO**.

Un peu d'histoire.

A l'origine la monnaie unique devait s'appeler « ECU » et c'est ce nom qui était inscrit dans le traité de Maastricht. Les allemands étaient opposés à ce nom car ils voyaient dans l'ECU une monnaie fictive et que ECU ressemblait phonétiquement au mot « vache » en allemand.

L'euro remplace l'ECU depuis le 1er janvier 1999, c'est une monnaie à part entière à la différence de L'ECU qui n'était qu'une monnaie fictive.

Les mots de l'euro.

La centième partie de l'euro est le cent et se prononce comme 100 au singulier comme au pluriel. Pour éviter tout risque de confusion (ex.: 500 euros « cinq cents euros » et 0,05 euros « cinq cents d'euro »), on recommande d'utiliser le terme « centime d'euro » et même le terme « eurocentime » pour débiter.

Un peu d'orthographe.

Les mots « euro » et « cent » ne prendront pas de « s » au pluriel sur les pièces et les billets.

En revanche, hormis sur les pièces et les billets les mots « euro » et « cent » prennent un « s » au pluriel.

Il n'y a pas de règle quant à l'utilisation des majuscules, on peut écrire au choix « euro (s) » ou « Euro(s) ».

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Le concours national des villes et villages fleuris est organisé par le comité national pour le fleurissement de la France, en liaison étroite avec les régions, les départements et les communes. Il est ouvert à toutes les villes et tous les villages de France. En 1996, 10567 communes ont participé à ce concours.

Pour la troisième année consécutive, notre commune a été classé au concours départemental dans la catégorie des villes ou villages de moins de 1000 habitants. En 1997, on a même eu la troisième place ex æquo avec la commune du Broc et de la Roquette sur Var.

En 1998, nous étions encore au Palmarès.

Pour en arriver là, il aura fallu mettre en valeur nos jardinières, nos panneaux d'information, la place de la mairie, celle de la fontaine et même l'école car nos enfants ont voulu participer eux aussi au fleurissement.

Les principaux artisans de cette réussite sont nos amis Maryse et Émile, qui sans relâche pendant la période de fleuraison, et plusieurs fois par semaine souvent dès l'aube, se sont attelés à cette tâche. Certains pourront trouver cela futile, mais tout n'est-il pas plus beau avec des fleurs. Mais, dans cette démarche, il ne faut pas oublier vous, qui, sans avoir été incités, avez fleuris fenêtres et balcons dans la commune. C'est pour cette raison que pour la campagne 2000 nous inscrirons la commune au concours des balcons fleuris. Les meilleurs d'entre vous seront récompensés par des lots de valeur et ce, suite au passage des membres du jury.

D'ores et déjà merci à tous pour votre participation.

B. P.

EN BREF...

GÉNÉALOGIE DES FAMILLES PENNOISES

Après de nombreuses années de recherche, Claude AUGIER a pu réaliser l'arbre généalogique de la plupart des familles pennoises. Dans la mesure où une famille serait intéressée par ce document, il est à la disposition de chacun et peut être photocopié en partie en Mairie. (Possibilité d'édition sur CD Rom)

FÉLICITATIONS!

Par décret du 3 août 1999 pris par le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, le Doyen Claude ROMAN est promu au grade de :

Commandeur dans l'ordre des Palmes Académiques.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 98

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, le samedi 28 novembre 1998 sous la présidence de M. PORIN Bernard, Maire en exercice. La séance a été ouverte à 10 h 30 mm.

Etaient présents: Mme GIROD Dominique, Mme POURCHIER Eliane, M. GEORGE Max, M. FAVOLE Jean, M. JEANNOT Michel, M. LANDI René.

Absents excusés: M. RAYBAUD Claude, pouvoir donné à M. PORIN Bernard, M. RAP Emile, pouvoir donné à M. JEANNOT Michel.

Absent: M. DAUMAS Loïc.

Mme POURCHIER Eliane a été élue secrétaire de séance.

GERANCE AUBERGE COMMUNALE

Suite au départ de M. JEAN-RECANZONE Christian, gérant de l'auberge communale, M. CARTIER Alain, actuellement gérant de l'auberge les Tilleuls à Léouvé, a fait part à M. le Maire de sa candidature pour reprendre l'auberge de La Penne. Celui-ci a pris part à la séance afin de présenter sa carrière professionnelle auprès de l'ensemble du conseil municipal qui l'a interrogé sur plusieurs points. M. CARTIER a quitté provisoirement la séance et le Maire a demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette candidature.

L'ensemble du conseil municipal a été favorable à ces propositions et a décidé de lui confier la gérance de l'auberge communale à compter du 1er janvier 1999, à l'exception d'une abstention, celle de M. FAVOLE Jean.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DE BESSEUGES

Rappelant que pour remédier à l'insécurité hivernale pour les familles résidant dans ce quartier, le Maire et son conseil municipal ont décidé de confier au service de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt l'étude et la réalisation de cet aménagement devenu indispensable. M. le Maire présente au conseil municipal un nouvel avant projet sommaire, celui-ci ayant demandé à M. BRUANT de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de revoir à la baisse le précédent APS.

Le montant de la dépense a été ramené à 200 000 FHT au lieu de 248 756,22 FHT.

Malgré les subventions tripartites entre l'Union Européenne, l'Etat, le Département et contrairement à ce qu'avait pressenti M. BRUANT, la prise en charge ne se fera pas en totalité par nos partenaires, il restera à la charge de la commune une participation de 20% qui sera financée par un emprunt. Ce dossier va donc être maintenant adressé au SIVOM de la Moyenne Vallée du Var afin de l'instruire et de demander les subventions nécessaires.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité cette proposition.

INDEMNITES

A la demande du Trésor Public, M. le Maire propose de verser une indemnité de conseil pour l'exercice 98 à M. TETARD, Percepteur, d'un montant de 1812,36 F pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998.

Il propose aussi au conseil municipal de maintenir pour 1999 l'indemnité de tenue de l'agence postale attribuée à Mme GEORGE Annick.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents l'octroi de ces indemnités.

PREVISION DE CREDITS POUR 1999

M. le Maire propose qu'on lui donne pour le début de l'année 1999 la possibilité de mandater des dépenses dans la limite du quart du budget 98, pour permettre l'élaboration et l'adoption du budget 1999.

L'ensemble du conseil municipal a donné son accord sur cette proposition.

TAXE D'ASSAINISSEMENT 1999

Afin de ne pas pénaliser plus les abonnés de notre commune, M. le Maire propose de maintenir au taux actuel de 1 F par m³ la taxe communale d'assainissement qui sert au financement de l'entretien du bassin de décantation du village.

Cette proposition est adoptée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Après avoir constaté ces dernières années, les consommations excessives d'électricité des bâtiments communaux (mairie, poste) dues à l'état de vétusté des convecteurs électriques, M. le Maire a pris contact avec les services concernés afin de leur demander de lui soumettre leur proposition pour pourvoir à une économie d'énergie. Ceux-ci lui ont vivement conseillé de remplacer les cinq convecteurs classiques pour s'orienter vers des radiants plus performants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette dépense de fonctionnement et demande de faire l'acqui-

sition de ces appareils le plus rapidement possible pour réaliser dès cette année une économie d'énergie.

HOPITAL DU PAYS DE LA ROUDOULE

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier en date du 16 juillet de l'hôpital du Pays de la Roudoule relatif à la recherche de partenaires financiers pour un projet « Décoration » sous l'égide de la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France.

Ce projet basé sur l'accueil et le confort des résidents en long séjour comprendrait la décoration des bâtiments tels que hall d'accueil, hall d'accès aux services de l'aménagement des salles à manger. Le coût global de ce projet s'élève à 732 439F. L'année dernière, c'est la maison de retraite qui a été repensée, redécorée avec la participation des communes environnantes. Compte tenu du montant élevé de ce dossier, M. le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de verser une subvention de 1000 F à cet établissement et souhaite maintenir sa participation même si ce projet ne serait pas retenu par la Fondation.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Comme cela avait été demandé lors du précédent conseil municipal, M. le Maire a pris contact avec le SIVOM de Puget-Théniers pour avoir le règlement du syndicat et la législation en vigueur afin de savoir dans quelles conditions les habitants non desservis par ce service doivent être assujettis à cette redevance.

Il lui a été répondu que notre commune faisant l'objet d'une collecte régulière du ramassage des conteneurs à ordures ménagères repartis sur les axes principaux de la commune qui conformément à la loi du 1er janvier 1993 impose aux communes d'instituer une redevance d'élimination des déchets: toutes les habitations de la commune doivent être soumises à cette redevance en fonction de l'importance du service rendu. Il est donc légitime qu'une habitation, même située loin d'un conteneur paie pour l'élimination des déchets déposés. Cette nouvelle réglementation entrera en vigueur à compter du 1er janvier 99, avec l'accord de l'ensemble du conseil municipal.

Le Maire propose également de maintenir le dégrèvement de 50% de cette redevance pour les bénéficiaires du Fond National de Solidarité et les exploitants agricoles.

MODIFICATION DU POS

M. le Maire informe le conseil municipal que la procédure de modification du P.O.S nécessaire à l'implantation de la future salle polyvalente est engagée. Une enquête publique a été ordonnée par le Maire sur le projet de modification du P.O.S et à cet effet, suite à une demande écrite en date du 3 novembre, le Tribunal Administratif de Nice a désigné M. JEHANNO André, commissaire – enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la modification du P.O.S. Celle-ci se déroulera du 14 décembre 1998 au 14 janvier 1999. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire – enquêteur remettra au Maire son rapport ainsi que les conclusions et la modification du P.O.S sera alors approuvée.

Si aucun changement n'est apporté au projet de modification initial, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à M. le Maire pour que soit établi l'arrêté d'approbation.

CREATION DE LA ZONE ARTISANALE

Lors du précédent conseil municipal, le Maire avait sollicité les membres du conseil pour rechercher et soumettre des propositions de terrains favorables à cette réalisation.

Sans réponse, il a demandé au secrétariat de faire la recherche et plusieurs terrains ont été sélectionnés. Vu qu'aucune acquisition ne peut être entreprise sans avoir au préalable fait établir un rapport d'évaluation des biens par la division des affaires foncières et domaniales, le Maire a pris contact auprès de ce service et reste dans l'attente de recevoir leurs estimations qu'il communiquera lors d'une prochaine réunion au conseil municipal.

Une démarche analogue a été faite auprès de ce service pour envisager la vente des deux gîtes car sur la parcelle C 956 où sont édifiés les gîtes, il n'existe pas d'hypothèque.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

CIMETIERE

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal qu'il avait mis en place une commission lors de la réunion du 29 juin 98 et qu'il reste toujours dans l'attente de leurs propositions. Il insiste sur le caractère d'urgence engendré par la forte demande de concessions adressée en Mairie, il lui est répondu que la commission va se réunir à nouveau très rapidement et qu'il recevra très prochainement une proposition pour lui permettre de pouvoir élaborer l'avant projet sommaire.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 12 h.



A propos de...

A ceux qui trouveraient « LE PETIT BALARIN » trop luxueux avec ses pages en couleur, je tiens à faire la mise au point suivante: lorsque notre journal comporte des pages couleurs, son coût est inférieur au coût habituel puisque notre partenaire France TELECOM, que j'ai pu convaincre de nous aider, prend en charge aussi bien l'impression que les fournitures. Moralité, plus notre « Petit Balarin » aura des pages couleurs moins il nous en coûtera. B.P.

FAMILLES D'ACCUEIL

Avons nous le courage d'en faire autant?

Elles ont du cœur à revendre et le désir de partager en famille. Avec des enfants de 6 à 12 ans, en difficulté et qu'il faut accueillir le temps des vacances. Du bénévolat qui demande patience et tendresse. Il suffit de décrocher son téléphone et le cœur battant, d'ouvrir sa porte à un petit inconnu, en espérant que l'on saura s'y prendre et lui apporter la juste dose de bien être pour qu'il soit simplement heureux. Et faire un bout de chemin ensemble, sans trop le dorloter, pour rendre le départ moins dur. F.R.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil, et pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Françoise RAYBAUD.

Tel/Fax: 04 94 76 77 81

NAISSANCES

C'est avec plaisir que nous saluons les naissances de:

- **Manon**, fille de Marylise et Georges LOUVET.
- **Joseph**, au foyer de M. et Mme FARANGE.
- **Julien CHABAUD**, petit fils de M. et Mme NEFAT Aldo.
- **Basile**, arrière petit fils de M. et Mme DROGOUL Baptistin.
- **Margot**, arrière petite fille de M. et Mme GONDRAN Jean.
- **Marine**, arrière petite fille de M. LOUVET Fabien.
- **Arnaud**, fils de M. et Mme LAPIERRE Patrick.
- **Lola**, arrière petite fille de Mme BLANC-GONNET Marcelle.
- **Elodie**, petite fille de M. et Mme JAUBERT et arrière petite fille de Mme WITZEL.
- **Robin**, fils de Nathalie PABAN et de Christophe N'GUYEN.
- **Maxime**, petit fils de M. et Mme CARTIER Alain.

(Il y a eu d'autres naissances mais les familles n'ont pas souhaité les faire figurer dans nos colonnes.)

Tous nos vœux aux enfants et sincères félicitations aux familles.

MARIAGE

Sandra ALZEAL, petite fille de Mme SAULE et Patrick BERRUEZO, le 20 août 1998.

Sylvaine GEORGE et **Sébastien GIROUD** le 28 août 1999.



DÉCÈS

Nous apprenons avec peine les décès de:

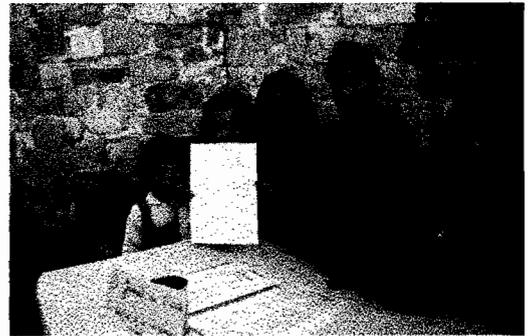
- **Roger RAYBAUD**, le 9 août 1998 à Génillac, né à La Penne le 13 mai 1925, son père, François-Joseph RAYBAUD de Touët sur Var, fût négociant en bois sur la commune jusqu'en 1934).
- **Fernande PERUGINI**, le 13 août 1998 à Colomars (née à La Penne le 25 septembre 1906, son père Augustin PERUGINI fût avec Louis ZURLI l'un des bâtisseurs d'un des bassins du haut village à la fin du siècle dernier).
- **Paul LACHIZE**, le 15 août 1998 à Caillan (Var),
- **Yolande SALICIS**, née TOMAZI, le 23 novembre 1998, épouse de M. Roger SALICIS, ancien maire de La Penne,
- **Francesco ANZANI**, le 26 novembre 1998,
- **Jean LAPIERRE**, le 13 février 1999,
- **Louise PABAN**, le 24 mai 1999.
- **Françoise PERPEI**, née BLANC-GONNET, le 4 septembre 1999.

Aux familles et à toutes les personnes éprouvées par ce deuil, nous adressons nos plus vives condoléances.

Quelques



Collecte des monstres au Col Saint-Raphaël



Les enfants vendent « Le Campagnol »



Les journées du Patrimoine



La bibliothèque ouvre ses portes



Départ pour la classe de neige à Auron

souvenirs...

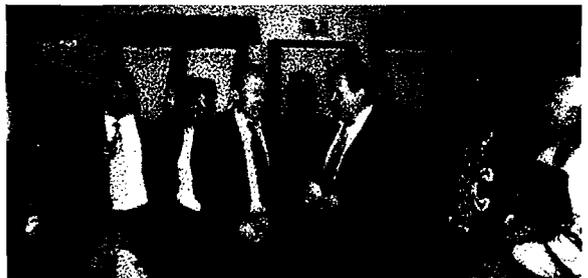


Le bal des enfants animé par Loïc

Le Noël des enfants de la Commune



Le verre de l'amitié pour la fête des Aînés



Annie Girardot de passage chez les Balarins

POURQUOI VOTONS-NOUS ? Première épisode

CONSEIL REGIONAL

La région est une collectivité territoriale de plein exercice, comparable au département (loi du 16 mars 1986). Le découpage de la France métropolitaine en 22 régions plus 4 d'outre-mer date de 1972.

La Région PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comprend 6 départements : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes. 964 communes.

Population : 4.426,3 millions, soit 7,6 % de la population métropolitaine.

141 hab./km² dont 31,2 % de moins de 25 ans et 22 % de plus de 60 ans. 76000 personnes s'installent chaque année.

Couvre : 32000 km², une des plus vastes, des plus peuplées en France.

20,3 % en vignes, vergers, prairies et cultures...

8,2 % en Bâties, non bâties, routes et parkings.

71,5 % en roches et eaux, landes, maquis, forêts...

Cette région présente de nombreux atouts, par les paysages, le développement économique, par la complémentarité des départements. Cependant le taux de chômage y est élevé ; 16,2 % (supérieur de 4 points à la moyenne nationale).

La structure de la Région s'articule autour de trois organes : le conseil régional, le président du conseil régional et le comité économique et social.

Le conseil régional, organe délibérant de la région, est élu pour 6 ans au suffrage universel direct, à la proportionnelle dans le cadre du département. Le président est depuis 1982 l'exécutif de la région. Il est assisté d'un

bureau composé de lui-même et de 4 à 10 vice-présidents.

La région PACA compte **123 élus dont 28 pour les AM**, parmi lesquels **6 femmes**.

Répartition des partis politiques :

Le conseil régional est compétent pour « **promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, l'aménagement du territoire et pour assurer la préservation de son identité** ».

La région a donc un rôle essentiel dans :

L'éducation : elle couvre les lycées, l'apprentissage et la formation professionnelle pour jeunes et adultes. **Construction de lycées** : de l'Ouest, de l'Est, hôtelier, de Grasse, de Vence en projet., lycées techniques, les Palmiers, Sola, Magnan à Nice, les Coteaux à Cannes.

Les IUT,

L'aménagement du territoire
L'environnement

Les liaisons fer-route.

Budget : 4.7 Milliards.

Recettes : **Fiscalité directe** (sur feuille d'impôts) : 1,570 milliards soit 31 %.

Fiscalité indirecte : 1,3 milliards soit 28 % (Taxe sur permis de conduire, sur cartes grises, droits de mutation).

Recettes de transfert : 1,473 milliards soit 31 % : par exemple l'état verse à la région ce qu'il dépensait pour les lycées ainsi que la dotation pour la formation, l'apprentissage, le fond de compensation de la TVA.

Emprunt : 160 millions, en baisse. La région n'est pas autonome.

Dépenses : Dans la construction des lycées, 10 % sont cependant assurés par les communes ; soit 192 millions. Aide à la formation, soutien à l'enseignement supérieur qui dépend en fait de l'état : 1,95 milliards.

Développement économique : 1

milliard.

Infrastructures, aéroport, routes, ports.

Accompagnement aux entreprises.

Culture, habitat, sport..

Environnement : 155 millions de francs.

Aide aux " pépinières d'entreprises " (PME et PMI qui se regroupent) donc aide pour export, internet, embauche, aménagement des friches industrielles, aide au démarrage, aux crédits bancaires, suivi de conseils.

Les 28 Conseillers Régionaux Provence-Alpes-Côte-d'Azur élus dans les Alpes-Maritimes:

ALLEMAND Patrick, Premier Vice-Président du Conseil Régional, PS

BARTHE André - UDF.

BERNASCONI Pierre - PC

BOIVIN Odette - PS

CREPIN Robert - FN

DAUNIS Marc - PS

ESTROSI Christian - RPR

FRANCOIS Rémi - FN

FRAPPA Jean-Claude - FN

GINESY Charles- Ange - RPR

GIUDICELLI Colette - UDF

GONZALEZ Jean-Pierre - UDF

GOST Jean-Pierre - FN

De GUBERNATIS Gérard - FN

LE PEN Jean-Marie - FN

LOIZZO-GERARD Pascale - PS

MALAUSSENA Edgar - PS

MATIEU-OBADIA Jacqueline - RPR.

MOTTARD Patrick - PS

NIRASCOU Gérard - RPR

PEYRON Albert - FN

PIEL Gérard - PC

PRAT Marie-Rose - FN

RIVIERE Jérôme - UDF

SCHENARDI Jean-Pierre - FN

STELLARDO Gilbert - RPR :

TABAROT Michèle - UDF

TIBERI Jacques - PC

Ce n'était pas que des paroles électorales...

«Eau source de vie » comme se plaisait à le répéter le sénateur RAYBAUD. Etait-il imaginable qu'à l'aube du troisième millénaire des familles de notre commune n'aient pas l'eau comme tout abonné ? Certes il est plus aisé et bien moins onéreux de réaliser un réseau en continu et pas trop éloigné du lieu déjà desservi que d'implanter une conduite nouvelle sur plus de trois kilomètres et demi pour trois ou quatre familles.

Avec mon équipe, dès le début de notre mandat, nous avons dé-

cidé de tout faire pour amener ce liquide précieux aux quartiers du

Peyron et de Ciaudo. A l'époque nous passions pour des utopistes car plusieurs autres avant nous s'étaient attelés à cette tâche sans aboutir et sur une distance plus courte. Il m'aura fallu convaincre les partenaires de ce projet pour ne pas effectuer ces travaux en deux tranches mais d'effectuer le tout en une seule fois et trouver les subventions nécessaires. Sans relâche avec nos délégués du SIVOM de Rourebel, son président M. Christian MEYFFRET et l'attachement de notre conseiller général M. Robert VELAY, nous avons réussi en moins de

trois ans de mandat à gagner notre pari.

les travaux ont été encore une fois mené à bien par l'entreprise DALMASSO de Puget-Théniers adjudicataire sous le contrôle du cabinet COUMELONGUE.

Pour les résidents permanents, il ne reste donc à alimenter que le hameau de Besseuges, depuis quelques mois le SIVOM de Rourebel a entrepris les démarches nécessaires en demandant à un géologue hydrologue d'étudier s'il n'y a pas une possibilité d'approvisionner ce quartier par les sources existantes ou à trouver afin d'éviter de repartir de la canalisation arrivée à Ciaudo via le col Saint-Raphaël. B.P.

Les encombrants

Malgré les deux déchetteries mises à notre disposition par le SIVOM à Puget-Théniers et à Villars sur Var, certains de nos administrés trouvaient des difficultés à se débarrasser de leurs encombrants. Il fut donc décidé lors d'un conseil municipal d'y remédier en organisant un ramassage trimestriel. Le premier qui a eu lieu a fait pour nous figure de test.

Dans l'ensemble tout s'est très bien passé sauf au col Saint-Raphaël où la densité de la population est la plus faible de la commune. Il est bien regrettable que par manque de retenue et de civisme, certains aient confondu monstres et encombrants ménagers avec déchets industriels, artisanaux ou agricoles.

Pour remettre en état le site, nous avons été obligés de demander l'aide du Conseil Général. Si cet état de fait devait se reproduire, nous serions contraints de revoir notre position pour l'enlèvement de ces déchets. B.P.

« LOU SAUSSON »

Entre deux promenades à mobylette, Pierre-Alain s'installe aux fourneaux et vous propose de réaliser « Lou Sausson »

Ingrédients:

Amandes, noix, fenouil, ail, anchois, menthe, huile d'olive, eau.

Préparation:

Mettre dans un mortier les noix et les amandes émondées, ajouter le fenouil, la menthe, l'ail et les anchois passés sous l'eau et sans arêtes.

Bien piler jusqu'à obtenir une pommade, ajouter l'huile et l'eau.

La consistance à obtenir dépend de la façon dont vous consommerez « Lou Sausson ».

On peut arroser de ce bouillon des tranches de pain grillées ou en faire des petits toast pour l'apéritif.

Bon appétit!

Echos de la Fête Patronale 1998

Après une semaine de dur labeur, (montage du bar, estrade, installation du buis, commandes, livraisons, contraintes administratives, il faut penser à tout!), le grand jour est arrivé, la fête commence. C'est l'heure de la parade. Les petites majorettes pugétoises, adorables dans leur costume bleu et blanc, nous enchantent par leur spectacle et donnent le « la » pour les jours de fêtes. L'ensemble chorégraphique est dirigé par Mme LIONS et son association « Puget chorégraphie ».

A l'issue de ce spectacle, vient le moment des discours de nos personnalités. Tout d'abord la parole est prise par M. le Président du comité des Fêtes qui remercie sa nouvelle équipe et les généreux bienfaiteurs bénévoles qui ont participé à l'élaboration de la fête, il donne ensuite la parole à M. le Maire. Par son discours, il annonce la présence de nombreuses personnalités présentes à notre manifestation, il salue les naissances, mariages, décès, il souhaite la bienvenue aux nouvelles familles résidentes de notre village: bienvenue donc aux familles GLUCKERS, POULET, CHARPENTIER et PELLET, ainsi qu'à notre nouvel instituteur M. BROQUET. La parole est ensuite donnée à M. Robert VELAY, Conseiller Général du canton de Puget-Théniers. Nous tenons à citer un extrait du discours de M. le Maire qui traite du bénévolat, indispensable à la vie de notre communauté: « ... Permettez-moi maintenant, de vous entretenir d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Quoi de plus agréable pour les yeux que de voir des fleurs deci delà et bien vivaces. Mais l'envers du décor ce sont des bénévoles qui sans faire de bruit s'en occupent avec amour, qu'ils en soient félicités.

Quoi de plus naturel que de parti-

ciper à des manifestations par une association de notre commune, foire agricole, sorties, carnaval, etc.... et bien l'envers du décor cette fois c'est une dizaine de bénévoles qui à longueur d'année organisent et gèrent tout cela pour notre plus grand plaisir sans que personne ne s'en préoccupe.

Quoi de plus normal qu'une belle manifestation pour honorer nos morts et une fois encore qu'en serait-il sans nos bénévoles?

Tiens, il est pas mal l'article de Nice Matin et la photo donne bien, l'envers du décor c'est un homme, un seul pour notre canton qui est toujours présent, qui se déplace, qui passe des heures et des heures, transmet ce qu'il rapporte et qui aussi bien souvent se fait houspiller par untel ou untel parce que l'article est mal passé ou mal expliqué ou pas passé du tout, c'est aussi ça l'envers du décor.

Puisque nous parlons journal, c'est là aussi une équipe de bénévoles qui passent des jours et des jours à mettre en page et en valeur nos informations communales, avec à sa tête un merveilleux alchimiste informaticien.

Je ne serai pas complet sans citer le Père Édouard qui est toujours présent dans nos joies et nos peines, les gendarmes qui ne sont pas là pour nous réprimander, et nos pompiers qui nous permettent de dormir sur nos deux oreilles... »

Sur un tout autre ordre d'idée, voici un autre extrait de ce discours que nous avons jugé très intéressant pour la commune: « ... Notre Député M. Christian ESTROSI, qui m'a encore assuré il y a quelques instants de son soutien auprès du Conseil de Région en me donnant l'assurance qu'hier comme aujourd'hui nos dossiers seront acceptés et subventionnés au taux les plus élevés... »

Puis c'est autour d'un apéritif que nous clôturons cette première partie de fête.

Ensuite, comme à l'accoutumé, le repas des personnalités ainsi que

de la population désireuse d'y participer se déroulera dans les meilleures conditions et comme toutes les années, maintenant une centaine de convives se sont retrouvés réunis sous un ciel tout étoilé.

Ce n'est que plus tard, que le grand bal animé par l'orchestre ROCKLINE se fit entendre, et c'est alors que nous nous acheminons pour aller envahir la piste de danse. Ce n'est qu'au petit matin que les derniers flonflons se sont tus.

A.G./D.R.

Dans notre prochain n°, les Echos de la Fête Patronale 1999.



Au milieu de la fête de la Saint-Roch.

Pour une aussi belle manifestation.

Les Pennois, aussi durs que des Rocs.

Déclarent ouverte la récréation

Jacques a dit: « n'hésitez pas, déguisez-vous! »

La vie est toujours plus belle en couleur

Les enfants rient, leurs parents deviennent fous,

Papy et Mamy applaudissent en cœur.

1, 2, 3, soleil... 4, 5, 6, bêtises.

En ce jour de fête tout est permis,

Entendant vos cris jusqu'à la Remise,

Les chiens, les vaches tout à coup ont frémi.

Le facteur n'est pas passé aujourd'hui.

En ce jour de fête les enfants sont rois.

Ils sont autorisés jusqu'à minuit, A clamer tous en cœur qu'ils sont Pennois.

L.D

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 1999

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, le samedi 27 mars 1999 sous la présidence de M. PORIN Bernard, Maire en exercice. La séance a été ouverte à 11 heures.

Etaient présents: Mme GIROD Dominique, Mme POURCHIER Éliane, M. FAVOLE Jean, M. JEANNOT Michel, M. RAP Émile.

Absents excusés: M. GEORGE Max, pouvoir donné à M. JEANNOT Michel. M. LANDI René, pouvoir donné à M. PORIN Bernard.

Absent: M. DAUMAS Loïc.

Mme POURCHIER Éliane a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 1999

a) Budget communal:

M. le Maire donne la parole à M. PERRIER Michel qui commente les grandes lignes du Budget Primitif de l'exercice 1999 et indique que le Compte Administratif 1998 ne pourra pas être voté avant le Budget Primitif 1999 du fait de la non présentation du Compte de Gestion du Percepteur de Puget-Théniers correspondant à cet exercice. Par conséquent, les résultats de l'année 1998 ne pourront être affectés que lors du vote du Budget supplémentaire 1999.

En section d'investissement, une nouvelle opération a été inscrite, correspondant aux travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'école.

Ce budget est en équilibre en section fonctionnement et en section d'investissement:

| | |
|------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement: | 1 161 750 F |
| - Section d'investissement: | 710 400 F |

b) Budget de Centre Communal d'Action Sociale:

| | |
|------------------------------|-------------|
| - Section de fonctionnement: | 44 000 F |
| - Section d'investissement: | 1 009 352 F |

c) Budget d'Assainissement:

M. PERRIER Michel informe le conseil municipal d'une éventuelle hausse concernant la prestation de Sud - Est - Assainissement (chargé de l'entretien du bassin de décantation du village) du fait de l'instauration d'une taxe d'état calculée sur le tonnage de déchets enlevés.

En investissement, en ce qui concerne le projet d'assainissement du hameau de Besseuges, un financement complémentaire de 5 000 F est nécessaire pour cette opération car le montant des travaux communiqués en 1998 était de 25 000 FHT et non TTC.

Le Maire profite de préciser à l'assemblée que les travaux concernant ce hameau (voirie et assainissement) vont débiter dans le courant du mois d'avril en espérant que les conditions climatiques le permettent.

| | |
|---|---------|
| - Section de fonctionnement (dépenses et recettes): | 8 800 F |
| - Section d'investissement (dépenses et recettes): | 5 500 F |

d) Vote des 4 Taxes:

Le Maire propose de ne pas augmenter pour la troisième fois consécutive les taux de la Fiscalité Directe Locale et de les maintenir à leur niveau de 1997, à savoir:

| | |
|-----------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation: | 9,48 % |
| - Taxe foncière (bâti): | 6,80 % |
| - Taxe foncière (non bâti): | 23,24 % |
| - Taxe professionnelle: | 11,98 % |

e) Redevance des ordures ménagères

Malgré une hausse de 2,5 % décidée par le Conseil Syndical lors de sa réunion du 21 janvier 1999, M. le Maire propose cette année de ne pas répercuter cette augmentation aux assujettis.

f) Redevance de l'eau

Suite à la réunion du Comité du Syndicat de Rourebel qui s'est déroulée le 06 mars 1999, le Maire a été informé d'une augmentation des tarifs de 2 % pour 1999. Cette augmentation s'explique par les nombreuses interventions sur le réseau durant l'hiver 1998/1999, la mise en place de périmètres de sécurité et la désinfection de l'eau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces Budgets Primitifs 1999 à l'unanimité des présents, à l'exception d'une abstention, Mme GIROD Dominique et d'une voix contre, M. FAVOLE Jean qui fait

part au conseil municipal de son mécontentement quand au mauvais état de la voirie communale. A ce sujet, M. le Maire lui indique que dès le début de leur mandat il a fallu faire face en plus de l'entretien normal de la voirie communale, à de très grosses dépenses imprévisibles et exceptionnelles: réfection de 2 ponts et maintenant la reconstruction du mur de soutènement de l'école pour un coût de 850 000 F et rappelle qu'en ce qui concerne la voirie du hameau de Besseuges, il a déjà été dépensé plus de 250 000 F et que cette année une somme importante va y être encore consacrée.

SALLE POLYVALENTE: AIRE DE JEUX

Dans le cadre du projet de revitalisation du village pour lequel la commune a entrepris successivement divers travaux, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de réaliser sur le terrain acquis en bordure du parking principal du village et en continuité de la salle polyvalente, une aire de jeux qui serait particulièrement utile à la fois à l'auberge communale, à l'école du village, ainsi qu'à tous les enfants et parents qui souhaitent disposer d'un équipement de loisirs.

Ces travaux consistent à la mise en sécurité du site dans le prolongement de la salle polyvalente par la réalisation d'un mur en maçonnerie avec garde-corps métalliques et l'installation de jeux pour enfants. Le financement de ces travaux complémentaires s'élève à 140 000 F et seront subventionnés à 80 %. Les 20 % restant représentant la part communale sera couverte par des travaux de régie effectués par le personnel communal pour le montage de l'aire de jeux.

Le conseil municipal est d'accord sur cette proposition, à l'exception de M. FAVOLE Jean, et une abstention, Mme GIROD Dominique.

VOIRIE CANTONALE – PROGRAMME 1999

Le Maire propose dans le cadre de l'enveloppe mise à disposition par le Conseil Général au titre de la voirie cantonale, d'inscrire pour cette année le programme de travaux de voirie sur la route de la Gaggière dont le montant des travaux s'élèvera à 140 000 F, si sa demande est prise en considération compte tenu que cela fait 3 années consécutives que notre commune est retenue à ce titre. Il est possible que pour l'exercice 1999, sa demande ne soit pas éligible.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord sur cette proposition, à l'exception de M. FAVOLE Jean, qui est contre.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

A la demande de M. le Maire, concernant la réalisation de travaux d'éclairage public sur la place du village, la SDEG chargée du suivi de ce dossier lui a transmis une étude pour l'enfouissement de la ligne basse tension sur la place du village dont le montant a été estimé à 205 000 FTTC. D'autre part, un programme spécial FACE « Environnement » concernant l'amélioration esthétique du réseau électrique de la place du village lui a été adressé par ce même service. Ce programme dont le coût s'élève à 289 000 FTTC comprend le remplacement des lampadaires sur le Parking et la mise en place de nouveaux points lumineux dans les quartiers extérieurs au village, non encore desservis.

Ces travaux pourraient être réalisables à condition que la part communale n'excède pas 20 %, ce qui n'est pas le cas pour ce type de travaux dont la subvention n'est que de 50 % du montant Ttc. Le Maire a pris contact avec M. MARTINI, Directeur du Syndicat, afin d'essayer de minorer le montant de la part communale.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette réalisation, à condition que le montant de la part communale soit ramené à 20 %.

ZONE ARTISANALE

Comme il en avait été convenu lors d'un précédent conseil, M. le Maire informe les élus qu'il a entrepris les démarches nécessaires pour l'acquisition des terrains susceptibles de permettre cette réalisation et qu'à ce jour deux réponses favorables lui ont été adressées correspondant à l'estimation des Domaines. Qu'après avoir pris contact avec le principal intéressé pour s'installer sur cette zone, il lui a été précisé que le but premier était de le faire à titre personnel et non pas par l'intermédiaire d'une location communale et cela se comprend, désirant plutôt investir que de payer une location à fonds perdus. Il s'est ensuite dirigé vers les services de la Direction Départementale de l'Équipement qui lui ont indiqué qu'en plus du P.O.S actuellement en vigueur, ils avaient agrandi le périmètre de la zone non constructible par rapport à la loi Montagne et que de ce fait les grosses implantations ne seraient pas acceptées. Dans ces conditions, M. le Maire précise qu'il serait plus judicieux de mettre en rapport les éventuels vendeurs et acheteurs et d'inviter la Direction Départementale de l'Équipement à envisager un projet de modification du P.O.S.

M. FAVOLE Jean dit qu'il serait souhaitable d'en informer la population, M. le Maire lui répond que cela est déjà prévu puisque toute modification du P.O.S est soumise à une enquête publique et qu'un commissaire enquêteur est désigné par le Tribunal Administratif pour qu'il soit présent sur la commune pendant toute la durée de l'enquête.

SUBVENTIONS

M. le Maire propose d'octroyer, comme en 1998, une subvention d'équipement de 1 000 F au Centre de Secours de Puget-Thénières, et une subvention de fonctionnement de 500 F aux Sapeurs Forestiers de Roquestéron.

M. le Curé sollicitant la prise en charge par la commune des frais d'électricité dus à E.D.F, pour notre église, M. le Maire demande au conseil municipal d'accéder à cette requête.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité des présents.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Pour compenser les frais téléphoniques engagés pour prendre contact avec les administrés ainsi que les frais occasionnés par les multiples déplacements dus à la dispersion des habitations, M. le Maire propose d'allouer une prime complémentaire de 500 F à l'agent recenseur, Mme NEFAT Denise.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord sur cette proposition.

INDEMNISATION DU RÉSEAU FRANCE TELECOM

M. le Maire expose au conseil municipal la nouvelle loi de réglementation des Télécommunications, qui consiste au versement d'une indemnité par Km de réseau souterrain et aérien utilisés par France Télécom sur la voirie communale.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord sur cette disposition.

PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

M. TETARD, Trésorier à la Perception de Puget-Thénières vient d'adresser à M. le Maire un état de créances irrécouvrables concernant notre commune et le service de l'eau.

Il en résulte un montant de factures impayées de 2 592,85 F pour lesquelles il sollicite l'ouverture des crédits budgétaires. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité des présents.

STATIONNEMENT DE TAXIS ET DOMICILIATION

M. BLANC-GONNET Max a par un récent courrier informé le Maire de son souhait d'obtenir la délivrance d'une autorisation de stationnement de taxis exploités sur le territoire de notre commune. Cela implique que l'exploitant soit titulaire d'une autorisation municipale de stationnement sur la voie publique en attente d'une clientèle afin d'effectuer à la demande de celle-ci et à titre onéreux le transport particulier des personnes et de leurs bagages.

Par la même occasion M. le Maire demande au conseil municipal son accord pour qu'une domiciliation soit accordée à la SARL-TLCS TRANSPORTS, afin de lui permettre l'installation de son siège social sur notre commune.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à ces deux propositions.

EAU – SIVOM DE LA SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL

M. le Maire rappelle que c'est à tour de rôle que les 3 communes, membres du SIVOM de Rourebel, présentent un projet d'extension du réseau. Notre prochaine possibilité de commencement de travaux est donc prévue pour 2001, il pense qu'il serait pertinent de prévoir dès à présent notre proposition et donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de M. CONIL César l'informant des problèmes d'alimentation en eau au Col Saint Raphaël et souhaite que celui-ci délibère afin d'établir un projet de prolongation du réseau en eau potable, pour qu'il puisse être desservi convenablement ce qui lui permettrait aussi l'installation d'un jeune agriculteur. Vu que ce projet devrait être d'un coût peu élevé, il serait souhaitable d'y ajouter l'alimentation en eau du hameau de Besseuges si l'étude hydrologique en cours est positive.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité sur le principe et demande à M. le Maire de prendre contact avec le SIVOM de la Source du Moulin de Rourebel, afin d'établir un avant projet sommaire et d'y regrouper aussi l'alimentation en eau du hameau de Besseuges.

COMMISSIONS DE REFORME DU CNFPT

Le Journal Officiel du 23 juillet 1998 a publié l'arrêté interministériel relatif aux commissions de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale. Ce texte actualise les conditions de fonctionnement des Commissions de Réforme en insistant sur le fait que certains frais doivent être réglés par le Centre de Gestion quand l'agent appartient à une collectivité et se fait ensuite rembourser par cette collectivité.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

CIMETIÈRE

La commission chargée d'étudier l'agrandissement du cimetière communal a remis à M. le Maire un plan qui a été transmis à M. LAFFITTE Roger, architecte, en lui demandant de bien vouloir préparer l'avant projet sommaire correspondant.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

COMITE DES FÊTES

Suite aux différents courriers adressés à M. le Maire, l'un émanant de M. AUGIER Frédéric, nous informant de sa démission en tant que Président du Comité des Fêtes, l'autre de M. GEORGE Éric qui n'envisage plus d'assurer sa fonction de trésorier au sein de ce même comité et une dernière de Mlle DAUMAS Céline l'informant de sa démission du poste de secrétaire. Compte tenu que la période des festivités approche à grands pas, il a été décidé d'un commun accord de provoquer le plus rapidement possible une réunion en demandant à toutes les bonnes volontés d'y participer, afin de recréer un nouveau comité.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 13 heures.

Obligations et conseils seront au sommaire du prochain numéro

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

VOTRE FORET
PROTEGEZ-LA !
PROTEGEZ-VOUS !!



DEBROUSSAILLEZ !!!



S.D.I.S. 06



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 1999

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de La Penne, en séance publique le 26 juin 1999, sous la présidence de M. Bernard PORIN, Maire en exercice. La séance a été ouverte à 10 heures.

Etaient présents: Mme GIROD Dominique, Mme POURCHIER Éliane, M. DAUMAS Loïc, M. JEANNOT Michel, M. FAVOLE Jean, M. GEORGE Max, M; LANDI René, M. RAYBAUD Claude.

Excusé: M. RAP Émile, pouvoir donné à M. JEANNOT Michel.

Mme GIROD Dominique a été élue secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 1998

M. le Maire demande à M. JEANNOT Michel, adjoint, de prendre la présidence de séance, pour la présentation et le vote du Compte Administratif 1998, et à M. PERRIER Michel, agent communal, d'en faire les commentaires et analyses nécessaires et de répondre aux questions éventuelles des membres du conseil municipal.

Les documents présentés font apparaître, dans les différents budgets, les excédents suivants:

| | |
|--|--------------|
| - Compte Administratif du budget communal: | 145 874.72 F |
| - Compte Administratif du budget du C.C.A.S.: | 155 174.09 F |
| - Compte Administratif du budget d'Assainissement: | 538.96 F |

Soit un résultat positif, global, pour la commune d'un montant de: 301 587.77 F

Il est rappelé que l'excédent du budget du Centre Communal d'Action Sociale permet de financer la part communale de la construction de la salle polyvalente.

M. PERRIER Michel rappelle que grâce à une collaboration étroite avec la Perception de Puget-Théniers et un suivi de gestion rigoureux, l'écart, entre la trésorerie réelle de la commune et les résultats budgétaires, diminue d'année en année, en effet au 31 décembre 1998 le solde positif en caisse était de l'ordre de 250 000 F.

Enfin, une dernière précision est donnée quand à l'importance des sommes inscrites au budget communal en section d'investissement. En effet à la demande du comptable du Trésor, il a été procédé à l'intégration dans le patrimoine communal des opérations faites, ces dernières années, sous mandats par le S.I.Vo.M de la Moyenne Vallée du Var, à savoir:

- Aménagement du chemin de la Gaggière,
- Aménagement du chemin de Champ d'Astier,
- Travaux de réhabilitation de l'école communale.

Les écritures ainsi réalisées n'ont fait l'objet que d'une régularisation d'ordre budgétaire n'entraînant aucune incidence sur la trésorerie communale.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité, moins une voix contre, celle de M. FAVOLE Jean, les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

ZONE ARTISANALE

M. le Maire rappelle que suite à ses différentes démarches auprès de la DDE, le projet de zone artisanale comprenant 2 ateliers et 2 appartements est irréalisable en bordure de la route départementale 2211 en fonction de la loi montagne et que seule une construction de plus faible importance pourrait obtenir une dérogation (1 atelier plus 1 habitation). Dans ces conditions, il avait été décidé, lors du dernier conseil, de faire les recherches nécessaires à l'acquisition foncière et de mettre en contact directement le propriétaire vendeur avec le principal intéressé.

Suite à ces démarches, deux accords éventuels lui sont parvenus. Après demande dérogatoire, comme prévu auprès de la DDE, insistant sur l'importance vitale du projet pour notre collectivité, permettant de conserver et de fixer sur la commune une famille avec des enfants scolarisables et de maintenir une activité artisanale, un seul des deux terrains pressentis a reçu un certificat d'urbanisme favorable en fonction des conditions exposées.

M. le Maire explique qu'il a pris contact avec la personne demanderesse pour l'informer de cette décision, celui-ci lui a répondu que malgré toute son aide dans ces démarches et en le remerciant, qu'il n'était plus intéressé à concrétiser ce but. Il propose donc d'abandonner ce projet, tout en déplorant que les nuisances apportées par l'atelier implanté à proximité du cimetière restent entières, ne trouvant de solution.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord à cette décision.

CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

Le projet de la création de la zone artisanale comprenant la construction de 2 logements sociaux étant abandonné, M. le Maire demande au conseil municipal, vu le manque de logements locatifs existants sur la commune et que les subventions lui ont été accordées, de relancer la construction de 2 appartements de type F3 sur le terrain dont la commune est propriétaire en contrebas du village (parcelle 103). Pour la réalisation de ces 2 loge-

ments, M. Roger LAFFITE, architecte, après étude, a estimé son coût à 1 120 000 F, et une esquisse de son projet a été présenté par M. René LANDI, conseiller municipal chargé de ce dossier, celui-ci paraît devoir être réexaminé par l'architecte en ce qui concerne l'exposition du séjour, les dépendances et le stationnement des véhicules des futurs locataires.

Le conseil municipal dans son ensemble est d'accord sur cette proposition et M. le Maire demande au conseiller en charge du projet de reprendre contact avec l'architecte pressenti ou éventuellement d'autres afin de présenter de nouvelles propositions.

Le Maire profite de cette occasion pour demander l'accord du conseil municipal, pour la modification du P.O.S. comme prévu lors d'un précédent conseil, concernant l'article UB7-secteur Ubb omis par le commissaire enquêteur lors de la dernière enquête publique (14/12/1998 au 14/01/1999) ramenant les limites séparatives de mètres à mètres, en ajoutant si cela est nécessaire les modifications éventuelles pour la construction de logements lorsqu'il sera en possession du certificat d'urbanisme parcelle.

Accord est donné à M. Le Maire par l'ensemble du conseil pour ces propositions.

SALLE POLYVALENTE

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction de la salle polyvalente sont déjà bien avancés et qu'il convient, dès maintenant, de fixer les modalités d'utilisation de cette salle. Ce bâtiment sera bien entendu prioritairement à la disposition des services communaux pour leurs activités ainsi qu'aux associations pennoises. Il pourra également être loué aux administrés, aux associations extérieures à la commune ainsi qu'aux particuliers extérieurs à la commune. Dans le cadre d'une location avec restauration, obligation sera faite d'avoir un professionnel de métier de bouche. M. le Maire propose donc au conseil municipal le tarif suivant pour la location journalière:

- | | |
|--|-------------------|
| - Utilisation pour les besoins communaux, les activités municipales ou associatives: | Location gratuite |
| - Utilisation pour les habitants de la commune: | 750 F |
| - Utilisation pour les associations extérieures à la commune: | 1000 F |
| - Utilisation pour les particuliers extérieurs à la commune: | 1250 F |

Une caution de 2000 F sera versée au receveur municipal pour toutes les utilisations de la salle polyvalente pour lesquelles un droit est perçu.

l'ensemble du conseil municipal est d'accord sur cette proposition.

CHEMIN COMMUNAUX

M. Michel JEANNOT, adjoint, informe le conseil municipal que de nombreux administrés souhaiteraient voir les chemins communaux réhabilités. M. le Maire, très favorable à cette suggestion, expose que le conseil Général organise des actions en ce sens et nomme comme responsable pour s'occuper de ces démarches, M. RAP Emile conseiller municipal puisque celui ci s'était déjà occupé avec talent d'un tel chantier pour la remise en état du pont en bois du chemin de Pinaud.

Le conseil municipal, dans son ensemble, accepte cette proposition.

CONCERT « OPUS QUINTETTE »

Cette année encore, le Conseil Général, nous offre dans le cadre des Soirées Estivales, un concert subventionné par le Département. L'ensemble musical « Opus Quintette » est mis à notre disposition le 4 juillet 1999, à titre gratuit. Ce concert se déroulera dans l'église paroissiale de la commune.

CÉRÉMONIES DU 14 JUILLET

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire le traditionnel repas républicain, qui se déroulera sur la place de l'Église et dont le programme sera communiqué à la population.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET D'INTERNET

Dès le début de l'été et durant la période estivale, grâce à notre animatrice en milieu socio-éducatif, la municipalité met gracieusement à la disposition de toute la population à l'école communale l'accès au réseau Internet et à la bibliothèque. Ces services seront ouverts le mardi et le vendredi de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h, et le lundi, le mercredi et le jeudi de 9 h à 11 h.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

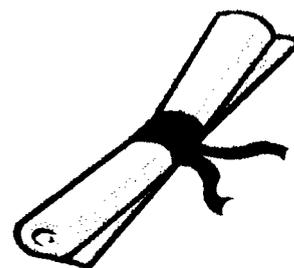
Compte tenu du franc succès de l'année dernière des journées du Patrimoine, Mme POURCHIER Éliane, chargée de cette manifestation, informe le conseil municipal que pour la 2e année consécutive ces journées se dérouleront les 18 et 19 septembre 1999. Cette journée sera basée sur un nouveau thème « Patrimoine et Citoyenneté ».

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 11 h 35 mn.

Succès scolaires et universitaires pour l'année 97/98

| | |
|------------------------|---|
| Cyril BAUDIER-DROGOUL: | C.A.P.E.T (certificat d'aptitude au professorat technique), |
| Virginie BRESCH: | Maîtrise des Sciences et Techniques comptables et Financières de l'Institut d'administration des entreprises de Nice, |
| Sophie BRESCH: | Diplôme d'ingénieur en horticulture, |
| Magali RAYBAUD: | Licence d'histoire, |
| Florian AZOULAY: | DEUG scientifique, |
| Christophe MARTINOLLI: | DEUG cinématographique, |
| Céline SAUVAN-RAYBAUD: | DEUG mathématiques — physique, |
| Loïc DAUMAS: | D.U.T Techniques de commercialisation, |
| Sophie TRIPOLI: | D.U.T de gestion des Entreprises et Administrations, |
| Aurélien AZOULAY: | Bac S, |
| Yannick DROGOUL: | Bac S.T.I mention bien, |
| Jean-Laurent GIRAUD: | B.E.P aménagement de l'espace, |
| Lise ASTEGGIAND: | C.A.P d'esthéticienne, |
| Sophie DAUMAS: | Brevet des collèges, |
| Anaïs GIMENEZ: | Brevet des collèges, |
| Julien LAUTARD: | Brevet des collèges, |
| Céline MOTO: | Brevet des collèges, |
| Blandine POULET: | Brevet des collèges. A..C. |

(Facilitez-nous la tâche, merci de nous informer des résultats de vos enfants.)



Téléphones et adresses utiles

ENTREPRISES ET ARTISANS LOCAUX

- **CARELLA Daniel**, *Artisan peintre*
115, promenade du Pin de Noguier Tel: 04 93 05 81 99
- **CHIER Patrick**, *Mécanique générale et agricole*
3977, route du Chanan Tel: 04 93 05 60 98
- **GEORGE Max**, *Maçonnerie, Rénovation, Cheminées*
6, chemin de l'église Tel: 04 93 05 83 40
- **GIROD Dominique**, *Fromages de chèvres*
Hameau de Besseuges Tel: 04 93 05 11 12
- **ROUX-GUISTO Christian**, *Scierie du Pin de Noguier*
4656, route du Chanan Tel: 04 93 05 80 35
- **S.A.R.L SOLOMAT**, *Location de Matériel pour Entrepreneur*
Le village Tel: 04 93 05 01 97

COMMERCE

- **AUBERGE COMMUNALE**, 1, rue du Pontis Tel: 04 93 05 60 26

AGENCE POSTALE

Tel: 04 93 05 88 71
Ouverte tous les jours de 9 h à 11 h, sauf le mercredi, à votre disposition pour toutes vos opérations postales, ainsi que C.C.P et C.N.E.

MAIRIE

Tel: 04 93 05 84 29
Les services administratifs de la mairie sont à votre disposition, du lundi au samedi matin, à l'exception du vendredi après-midi.

Numéros de téléphone utiles sur Puget-Théniers:

- | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------|
| Médecins: | FURHEL Patrick | Tel: 04 93 05 04 10 |
| | MATHIEU Gilles | Tel: 04 93 05 04 10 |
| Dentistes: | BONINO Gérard | Tel: 04 93 05 03 55 |
| | COLIN Philippe | Tel: 04 93 05 03 82 |
| Infirmières: | DORAT Sylvie | Tel: 04 93 05 02 53 |
| | PELISSIER Frédérique | Tel: 04 93 05 02 53 |
| | POLONI Isabelle | Tel: 04 93 05 02 53 |
| Pharmaciens: | DUPUY J.M. et E. | Tel: 04 93 05 00 07 |
| Kinésithérapeutes: | COLINEAU Pascal | Tel: 04 93 05 01 01 |
| | DELRIVO Christophe | Tel: 04 93 05 00 80 |
| | MACH Florence | Tel: 04 93 05 00 80 |
| | ROUFAST Jean-Marie | Tel: 04 93 05 00 80 |
| Vétérinaire: | PIQUEREAU Michel | Tel: 04 93 05 02 76 |